

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/089 Objet : Vote du Budget Primitif 2025 - Ville

Séance du mercredi 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 mars 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 22
Excusés représentés : 10
Absents : 3

* Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

** Arrivée à 19h00 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

***A quitté la séance à 21 h 02 au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

****A quitté la séance à 21 h 56 en confiant son pouvoir à E. Couturier au cours de la présentation du point n°3 relatif au budget

Il est procédé à une suspension de séance de 22 h 48 à 23 h 05 avant le point n°9

*****A quitté la séance à 22 h 48 avant le vote du point n°9 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****, Valérie Marion**, Dounia Lebik, Nicolas Fené***, José Peres****, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Fabrice Deraedt à Stéphane Raffalli, Véronique Gauthier à Gilles Melin, Serge Mercieca à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémie Kawouk à Souad Medani, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Sofiane Seridji, Séverin Yapo, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Objet : Vote du Budget Primitif 2025 - Ville

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
2 avril 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/089

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants, L 2312-1,

VU la délibération n°2025/029 en date du 10 février 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission Finances en date du 25 mars 2025,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

APRES DELIBERATION

APPROUVE l'équilibre du Budget Primitif 2025 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES			43 308 530,00 €
Chapitre	011	Charges à caractère général	10 102 432,00 €
Chapitre	012	Charges de personnel	26 868 214,00 €
Chapitre	014	Atténuations de produits	200 000,00 €
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	2 370 837,00 €
Chapitre	66	Charges financières	676 219,00 €
Chapitre	67	Charges spécifiques	15 000,00 €
Chapitre	68	Dotations aux provisions, dépréciations	100 000,00 €
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	2 249 919,00 €
Chapitre	042	Opérations d'ordres transfert entre sections	725 909,00 €

2025/

<u>TOTAL RECETTES</u>			43 308 530,00 €
Chapitre	013	Atténuation de charges	413 000,00 €
Chapitre	70	Produits des services, domaine, ventes	3 289 571,00 €
Chapitre	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	8 307 986,00 €
Chapitre	731	Fiscalité locale	22 333 511,00 €
Chapitre	74	Dotation et participations	8 139 008,00 €
Chapitre	75	Autres produits de gestion courante	336 214,00 €
Chapitre	76	Produits financiers	300,00 €
Chapitre	77	Produits spécifiques	50 500,00 €
Chapitre	78	Reprises sur amortissement, dépréciations	22 208,00 €
Chapitre	042	Opérations d'ordres transfert entre sections	416 232,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>TOTAL DEPENSES</u>			15 471 879,00 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées	3 065 470,00 €
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles "hors opérations"	374 014,00 €
Chapitre	21	Immobilisations corporelles "hors opérations"	7 671 941,00 €
Chapitre	23	Immobilisations en cours "hors opérations"	210 000,00 €
Chapitre	27	Autres immobilisations financières	91 560,00 €
Chapitre	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	416 232,00 €
Chapitre	041	Opérations patrimoniales	496 263,00 €
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	
<u>Opérations d'équipements</u>			
		<u>Dont opérations :</u>	
		Réhabilitation stade Gagneux (Halle tennis couvert)	100 000,00 €
		Création de voies partagées	124 736,00 €
		Construction Maison de la Seine	11 000,00 €
		Construction nouveau CTM2	43 000,00 €
		Renaturation (Axe Seine)	207 000,00 €
Chapitre	23	Immobilisations en cours	
<u>Opérations d'équipements</u>			

2025/

<u>Dont opérations :</u>	
	Création bâtiment pour le RAM2
	Renaturation (Axe Seine)
	Construction Maison de la Seine

<u>TOTAL RECETTES</u>		<u>15 471 879,00 €</u>
Chapitre	10	Dotations Fonds divers et réserves (sauf 1068)
Chapitre	13	Subventions d'investissement (reçues)
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre	024	Cessions immobilières
Chapitre	040	Amortissement des immobilisations
Chapitre	041	Opérations patrimoniales
Chapitre	021	Virement de la section de fonctionnement

ADOPTÉ le Budget Primitif 2025 et ses annexes.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

PRECISE qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture
le : **10 AVR. 2025**
Publié le : **10 AVR. 2025**
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION
(S. Djanarthy)
ET 1 VOIX CONTRE
(C. Stillen)
(N'ont pas pris part au vote N. Fené en raison de son départ avant le vote, S. Seridji, S.Yapo et L. Stillen en raison de leur absence)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 09/04/2025 à 15:51



BUDGET VERT 2025

RAPPORT

Annexe au Conseil Municipal du 2 avril 2025

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

I - INTRODUCTION

La commune lance à l'occasion de l'adoption de son budget primitif 2025 l'expérimentation d'un premier budget vert dans l'objectif immédiat de quantifier son impact carbone et à moyen terme de le piloter au travers de ses priorisations financières. Il s'agit d'une expérimentation construite exclusivement en interne et en étroite articulation avec la stratégie climat.

1.1 Contexte :

Le Budget Vert 2025 représente un engagement de la Commune envers une transition écologique durable. Il s'inscrit dans une politique de gestion comptable des finances publiques tout en répondant aux défis environnementaux actuels. Ce budget a pour objectif de renforcer les actions en faveur de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable à l'échelle locale.

1.2- Objectifs du Budget Vert :

La budgétisation verte consiste en une évaluation du budget d'une collectivité publique visant à identifier et à estimer les éléments du budget impactant une ou plusieurs dimensions de l'action environnementale. Élément extrabudgétaire d'appréciation du bien-fondé d'une dépense, le budget vert permet d'enrichir les termes de l'arbitrage budgétaire, en dépassant le seul critère de la faisabilité financière pour y adjoindre un critère de faisabilité et de pertinence environnementale.

Les principaux objectifs du budget vert 2025 sont :

- Réduire l'emprunte carbone de la commune.
- Promouvoir les énergies renouvelables et la transition énergétique.
- Améliorer la gestion des ressources naturelles (eau, déchets, etc.).
- Favoriser la mobilité durable.
- Protéger la biodiversité locale.

II – METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour cette expérimentation d'un premier budget vert est celle édictée par l'institut de l'économie pour le climat (I4CE). Cette association à but non lucratif fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence française du développement, a élaboré une méthode accessible gratuitement qui fait référence parmi les collectivités cherchant à se lancer dans une démarche de budgétisation verte.

La méthode IC4E s'appuie sur une analyse des natures budgétaires et des fonctions de la nomenclature comptable M57. Les budgets sont analysés sous l'angle de l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage carbone, ainsi que sur le volet de la Biodiversité.

Pour la première expérimentation du budget vert ne sont pris en compte que les dépenses d'investissement.

Les recettes de la Commune en revanche, ne sont pas étudiées du fait de la faible marge de manœuvre des collectivités sur leurs recettes.

2.1 - Les dépenses sont classées en 6 catégories :

➤ Pour le volet Atténuation : AXE 1 – Lutte contre le changement climatique

Catégories volet atténuation					
Très favorable	Plutôt favorable	Neutre	Défavorable	A approfondir	Indéfini méthodologique

- **Très favorable** : Impact très positif sur le climat aujourd’hui et demain.
- **Plutôt favorable** : permet une réduction des émissions mais insuffisante pour la neutralité carbone.
- **Neutre** : sans impact significatif sur la trajectoire de la neutralité carbone.
- **Défavorable** : incompatible avec la neutralité carbone.
- **A approfondir** : Ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l’état par manque d’informations ou de données. L’analyse se précisera au fil des années.
- **Indéfini méthodologique** : Cette catégorie concerne les dépenses ayant a priori un impact sur le climat, dans un sens « favorable » ou « défavorable », soit en totalité soit en partie, mais non classables en l’état actuel des connaissances du fait de la persistance de controverses scientifiques ou nécessitant un développement méthodologique spécifiques.

➤ Pour le volet Biodiversité : AXE 6 – Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Catégories volet biodiversité					
Très favorable	Plutôt favorable	Neutre	Défavorable	A approfondir	Indéfini méthodologique

- **Très favorable** : Permettant un impact favorable direct sur la biodiversité. (Dépollution d'une friche industrielle, préservation de la ressource en eau).
- **Plutôt favorable** - Ayant un impact favorable indirect sur la biodiversité. (plan de gestion d'une réserve naturelle régionale, études sur le zéro artificialisation nette).
- **Neutre** : Sans impact significatif sur la biodiversité. (Financement des lignes et comités sportifs, sauf bâtiments).
- **Défavorable** : Contribue à l'érosion de la biodiversité. (Construction ayant une dérogation espèces protégées, soutien à une entreprise qui est considérée comme polluante).
- **A approfondir** : Ayant a priori un impact sur la biodiversité mais non classable en l’état en raison du manque d’informations ou de données. (Subventions pour lesquelles la destination de la dépense n'est pas connue).
- **Indéfini méthodologique** : Ayant a priori un impact sur la biodiversité, mais non classable en l’état actuel des connaissances ou de la réglementation et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique. (méthanisation agricole, soutien à la création d'hébergements touristiques du point de vue de la pollution lumineuse).

La méthode proposée par I4CE n'a pas vocation à permettre une comparaison entre les collectivités.

III – LES RESULTATS DE L'ANALYSE

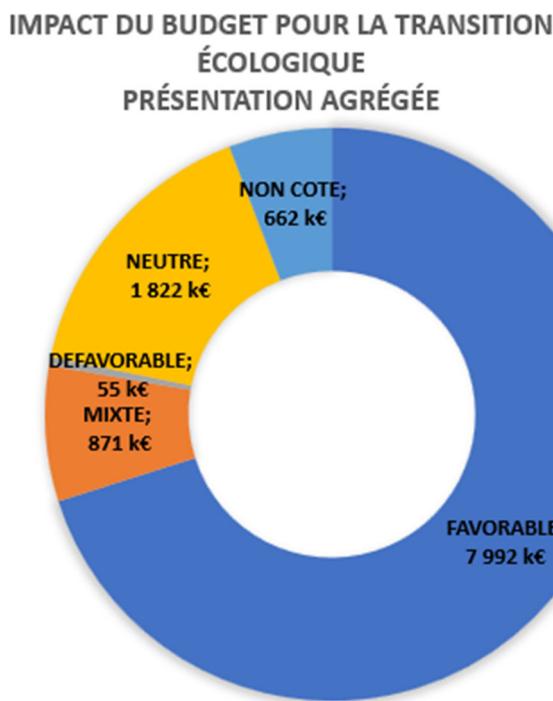
3.1 – Résultat de l'expérimentation d'un premier budget vert en 2025

L'expérimentation d'un premier budget vert à l'occasion du Budget Primitif (BP 2025) est présentée par fonction et par nature suivant les deux axes (Atténuation et Biodiversité) afin d'offrir une analyse de l'impact carbone des grands domaines d'intervention de la Commune.

Une partie des dépenses d'investissement sont par essence non évaluables (amortissements, remboursement d'emprunts). Ces dépenses sont classées comme « hors périmètre ».

La première étape de l'analyse consiste à classer en « non cotées » les dépenses d'investissement pour le mobilier, outillage, petits équipements et de sécurité. Les investissements de voirie, mobilier urbains et certains travaux bâimentaires sont classés dans la catégorie « neutre ».

Les résultats de l'analyse ont montré une part significative de nos investissements (70%) classés comme « Favorable ».

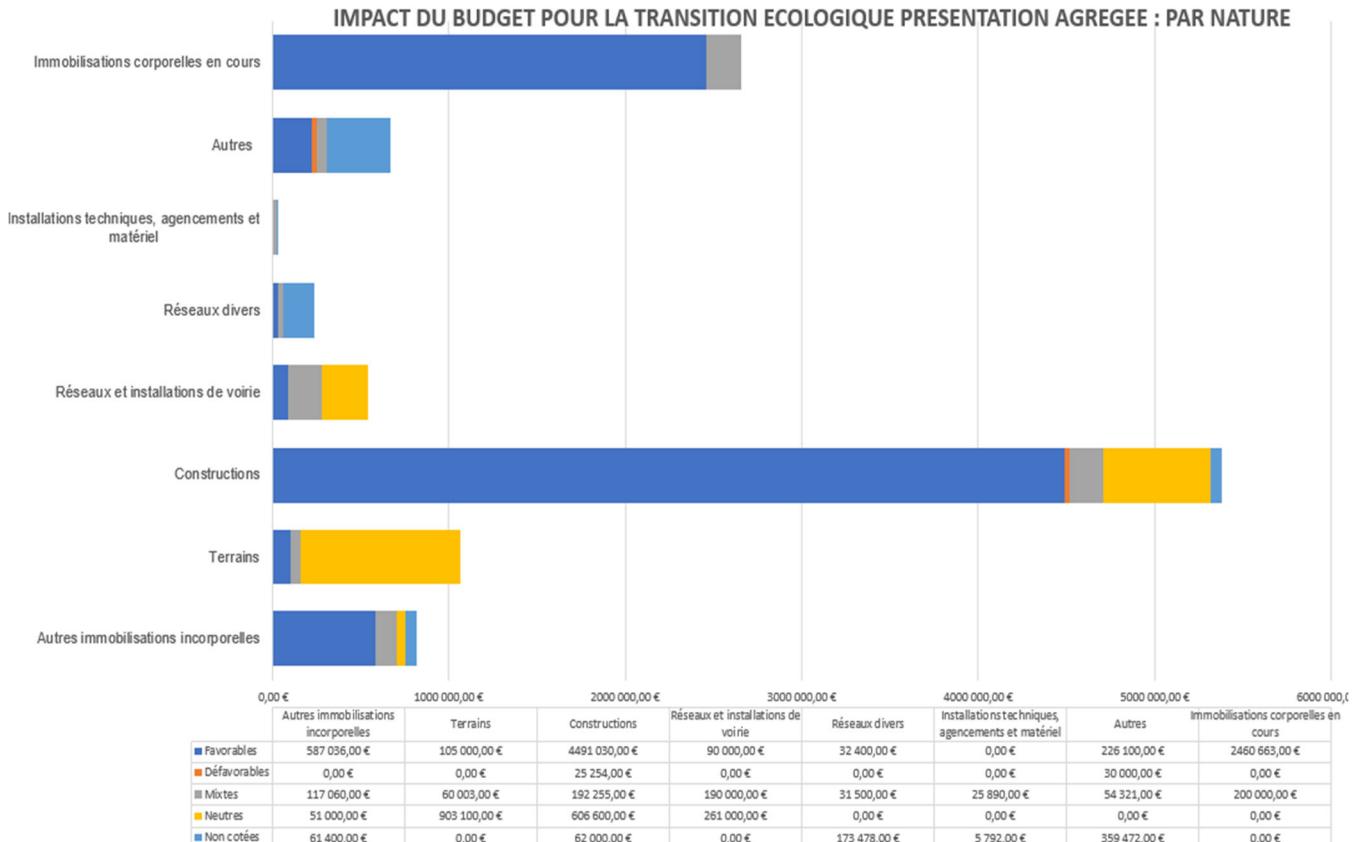


3.2 – les projets les plus vertueux du Budget Vert

A titre d'illustration des enseignements qu'il est possible de tirer de ce premier travail de Classification et d'évaluation, les principales dépenses classées « très favorable » où « Favorable sous conditions » au BP 2025 peuvent être mises en exergue :

- La réhabilitation du gymnase de la Ferme du Temple, opération de rénovation permettant de réduire d'au moins 30% la consommation d'énergie (1 911 400,00 €) ;
- La réhabilitation de l'école primaire Ordener, opération de rénovation permettant de réduire d'au moins 30% la consommation d'énergie (1 891 000,00 €) ;
- La construction de la Maison de la Seine, opérations de démolition et reconstruction de bâti respectant les normes environnementales (1 134 000,00 €) ;

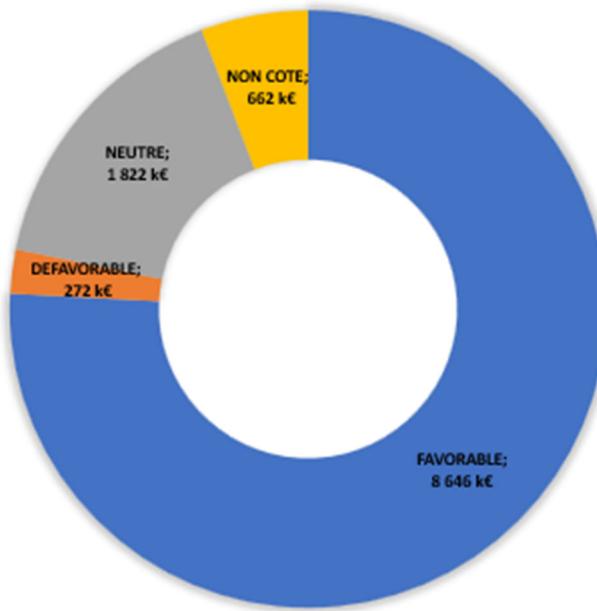
- La renaturation des berges de Seine avec notamment l'aménagement d'une voie verte (1 544 663,00 €) ;
- La construction du relais assistante maternelle (RAM), opérations de construction de bâti respectant les normes environnementales (200 000,00 €) ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (159 030,00 €) ;
- Les opérations de plantation d'arbres, notamment dans le cadre du Plan 1 000 arbres (135 000,00 €) ;
- Les études pour la création de rues jardins (124 736,00 €) ;



3.3 – Résultats par Axes

➤ AXE 1 : volet Atténuation :

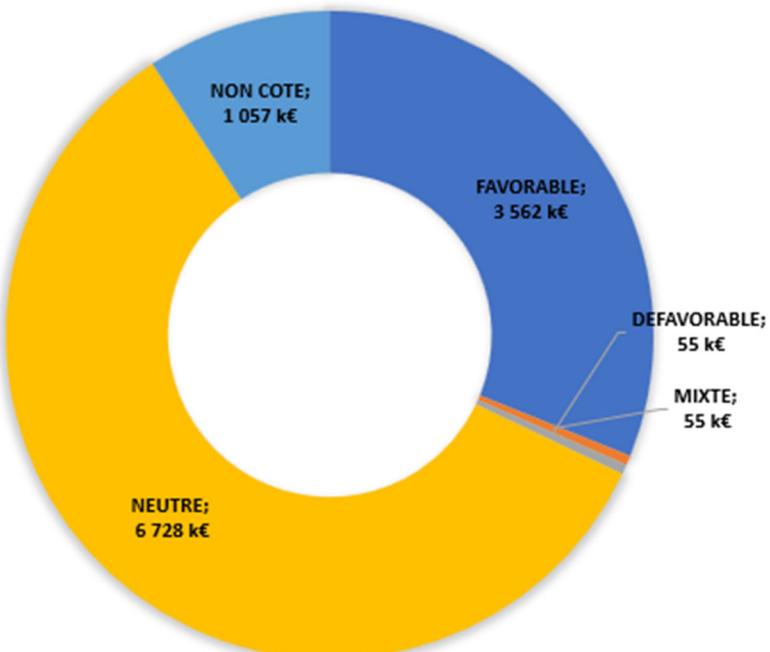
AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La classification met en évidence des investissements avec un impact significatif sur la limitation et le suivi de nos consommations ainsi que la production de gaz à effet de serre.

➤ AXE 6 : volet Biodiversité :

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUE



Nos investissements apparaissent essentiellement en « Neutre » car les dépenses s'orientent pour les plus importantes autour des économies d'énergie et donc avec un faible impact sur la biodiversité.

IV – CONCLUSION

Notre budget 2025 est en corrélation avec notre programme pluriannuelle d'investissement et permet de poursuivre la bifurcation écologique.

Nos principaux travaux consisteront à réduire notre consommation d'énergie (isolation, équipements plus économes, sécurité, outil de supervision,) ainsi qu'à produire un impact positif sur notre environnement (voierie, choix des matériaux...) et sa biodiversité (notamment notre gestion d'eau).

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE - PRESENTATION PAR FONCTION

Présentation agrégée par fonction

Fonction	Total des dépenses (mandatées)	Favorables		Mixtes		Défavorables		Neutres		Non cotées	
0 Services généraux	2 004 007,00 €	499 450,00 €	24,9%	128 818,00 €	6,4%	30 000,00 €	1,5%	854 000,00 €	42,6%	491 739,00 €	24,5%
1 Sécurité	31 915,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	31 915,00 €	100,0%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 506 806,00 €	2 207 460,00 €	88,1%	51 311,00 €	2,0%	0,00 €	0,0%	157 600,00 €	6,3%	90 435,00 €	3,6%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 768 591,00 €	3 279 520,00 €	87,0%	244 390,00 €	6,5%	25 254,00 €	0,7%	207 000,00 €	5,5%	12 427,00 €	0,3%
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	518 556,00 €	81 000,00 €	15,6%	242 450,00 €	46,8%	0,00 €	0,0%	176 000,00 €	33,9%	19 106,00 €	3,7%
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
5 Aménagement des territoires et habitat	1 811 843,00 €	1 710 063,00 €	94,4%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	89 100,00 €	4,9%	12 680,00 €	0,7%
6 Action économique	56 840,00 €	0,00 €	0,0%	8 000,00 €	14,1%	0,00 €	0,0%	45 000,00 €	79,2%	3 840,00 €	6,8%
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
8 Transports	703 796,00 €	214 736,00 €	30,5%	196 060,00 €	27,9%	0,00 €	0,0%	293 000,00 €	41,6%	0,00 €	0,0%
Total	11 402 354,00 €	7 992 229,00 €	70,1%	871 029,00 €	7,6%	55 254,00 €	0,5%	1 821 700,00 €	16,0%	662 142,00 €	5,8%

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Fonction	Total des dépenses (mandatées)	Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
0 Services généraux	2 004 007,00 €	565 756,00 €	28,2%	92 352,00 €	4,6%	854 160,00 €	42,6%	491 739,00 €	24,5%
1 Sécurité	31 915,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	31 915,00 €	100,0%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 506 806,00 €	2 258 771,00 €	90,1%	0,00 €	0,0%	157 600,00 €	6,3%	90 435,00 €	3,6%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 768 591,00 €	3 498 020,00 €	92,8%	51 144,00 €	1,4%	207 000,00 €	5,5%	12 427,00 €	0,3%
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	518 556,00 €	314 450,00 €	60,6%	9 000,00 €	1,7%	176 000,00 €	33,9%	19 106,00 €	3,7%
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
5 Aménagement des territoires et habitat	1 811 843,00 €	1 710 063,00 €	94,4%	0,00 €	0,0%	89 100,00 €	4,9%	12 680,00 €	0,7%
6 Action économique	56 840,00 €	8 000,00 €	14,1%	0,00 €	0,0%	45 000,00 €	79,2%	3 840,00 €	6,8%
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
8 Transports	703 796,00 €	290 796,00 €	41,3%	120 000,00 €	17,1%	293 000,00 €	41,6%	0,00 €	0,0%
Total	11 402 354,00 €	8 645 856,00 €	75,8%	272 496,00 €	2,4%	1 821 860,00 €	16,0%	662 142,00 €	5,8%

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVIQUE

Fonction	Total des dépenses (mandatées)	Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
0 Services généraux	2 004 007,00 €	123 660,00 €	6,2%	30 000,00 €	1,5%	1 123 657,00 €	56,1%	726 690,00 €	36,3%
1 Sécurité	31 915,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	31 915,00 €	100,0%
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 506 806,00 €	299 030,00 €	11,9%	0,00 €	0,0%	2 104 911,00 €	84,0%	102 865,00 €	4,1%
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 768 591,00 €	1 245 890,00 €	33,1%	25 254,00 €	0,7%	2 478 900,00 €	65,8%	18 547,00 €	0,5%
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	518 556,00 €	75 000,00 €	14,5%	0,00 €	0,0%	423 400,00 €	81,6%	20 156,00 €	3,9%
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
5 Aménagement des territoires et habitat	1 811 843,00 €	1 690 063,00 €	93,3%	0,00 €	0,0%	89 100,00 €	4,9%	32 680,00 €	1,8%
6 Action économique	56 840,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	53 000,00 €	93,2%	3 840,00 €	6,8%
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
8 Transports	703 796,00 €	128 736,00 €	18,3%	0,00 €	0,0%	455 060,00 €	64,7%	120 000,00 €	17,1%
Total	11 402 354,00 €	3 562 379,00 €	31,2%	55 254,00 €	0,5%	6 728 028,00 €	59,0%	1 056 693,00 €	9,3%

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE - PRESENTATION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense	Total des dépenses (mandatées)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A110 Autres immobilisations incorporelles	816 496,00 €	587 036,00 € 71,9%	117 060,00 € 14,3%	0,00 € 0,0%	51 000,00 € 6,2%	61 400,00 € 7,5%
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A120 Terrains	1 068 103,00 €	105 000,00 € 9,8%	60 003,00 € 5,6%	0,00 € 0,0%	903 100,00 € 84,6%	0,00 € 0,0%
A125 Constructions	5 377 139,00 €	4 491 030,00 € 83,5%	192 255,00 € 3,6%	25 254,00 € 0,5%	606 600,00 € 11,3%	62 000,00 € 1,2%
A130 Réseaux et installations de voirie	541 000,00 €	90 000,00 € 16,6%	190 000,00 € 35,1%	0,00 € 0,0%	261 000,00 € 48,2%	0,00 € 0,0%
A135 Réseaux divers	237 378,00 €	32 400,00 € 13,6%	31 500,00 € 13,3%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	173 478,00 € 73,1%
A140 Installations techniques, agencements et matériel	31 682,00 €	0,00 € 0,0%	25 890,00 € 81,7%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	5 792,00 € 18,3%
A150 Autres	669 893,00 €	226 100,00 € 33,8%	54 321,00 € 8,1%	30 000,00 € 4,5%	0,00 € 0,0%	359 472,00 € 53,7%
A155 Immobilisations corporelles en cours	2 660 663,00 €	2 460 663,00 € 92,5%	200 000,00 € 7,5%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
Total	11 402 354,00 €	7 992 229,00 € 70,1%	871 029,00 € 7,6%	55 254,00 € 0,5%	1 821 700,00 € 16,0%	662 142,00 € 5,8%

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Type de dépense	Total des dépenses (mandatées)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A110 Autres immobilisations incorporelles	816 496,00 €	704 096,00 € 86,2%	0,00 € 0,0%	51 000,00 € 6,2%	61 400,00 € 7,5%
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A120 Terrains	1 068 103,00 €	105 003,00 € 9,8%	60 000,00 € 5,6%	903 100,00 € 84,6%	0,00 € 0,0%
A125 Constructions	5 377 139,00 €	4 671 933,00 € 86,9%	36 606,00 € 0,7%	606 600,00 € 11,3%	62 000,00 € 1,2%
A130 Réseaux et installations de voirie	541 000,00 €	160 000,00 € 29,6%	120 000,00 € 22,2%	261 000,00 € 48,2%	0,00 € 0,0%
A135 Réseaux divers	237 378,00 €	63 900,00 € 26,9%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	173 478,00 € 73,1%
A140 Installations techniques, agencements et matériel	31 682,00 €	0,00 € 0,0%	25 890,00 € 81,7%	0,00 € 0,0%	5 792,00 € 18,3%
A150 Autres	669 893,00 €	280 261,00 € 41,8%	30 000,00 € 4,5%	160,00 € 0,0%	359 472,00 € 53,7%
A155 Immobilisations corporelles en cours	2 660 663,00 €	2 660 663,00 € 100,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
Total	11 402 354,00 €	8 645 856,00 € 75,8%	272 496,00 € 2,4%	1 821 860,00 € 16,0%	662 142,00 € 5,8%

AXE 6 : PRÉServation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Type de dépense	Total des dépenses (mandatées)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A110 Autres immobilisations incorporelles	816 496,00 €	490 636,00 € 60,1%	0,00 € 0,0%	244 460,00 € 29,9%	81 400,00 € 10,0%
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A120 Terrains	1 068 103,00 €	85 000,00 € 8,0%	0,00 € 0,0%	923 102,00 € 86,4%	60 001,00 € 5,6%
A125 Constructions	5 377 139,00 €	466 030,00 € 8,7%	25 254,00 € 0,5%	4 793 855,00 € 89,2%	92 000,00 € 1,7%
A130 Réseaux et installations de voirie	541 000,00 €	4 000,00 € 0,7%	0,00 € 0,0%	417 000,00 € 77,1%	120 000,00 € 22,2%
A135 Réseaux divers	237 378,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	19 500,00 € 8,2%	217 878,00 € 91,8%
A140 Installations techniques, agencements et matériel	31 682,00 €	25 890,00 € 81,7%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	5 792,00 € 18,3%
A150 Autres	669 893,00 €	30 160,00 € 4,5%	30 000,00 € 4,5%	130 111,00 € 19,4%	479 622,00 € 71,6%
A155 Immobilisations corporelles en cours	2 660 663,00 €	2 460 663,00 € 92,5%	0,00 € 0,0%	200 000,00 € 7,5%	0,00 € 0,0%
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%	0,00 € 0,0%
Total	11 402 354,00 €	3 562 379,00 € 31,2%	55 254,00 € 0,5%	6 728 028,00 € 59,0%	1 056 693,00 € 9,3%